



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal
Session ordinaire
Séance du mercredi 31 janvier 2018

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 13 décembre 2017, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'examen de l'ordre du jour. Il est retiré au chapitre « Personnel » : *Suppression d'un poste d'agent technique.*

I. FINANCES**- Tarif de location de la Maison des Associations et de la Salle Saint Pierre**

Considérant qu'il n'existe pas actuellement de possibilité de louer la Maison des Associations et la Salle Saint Pierre pour les personnes qui désirent une salle plus petite que la MCL ou la Salle Annexe, il est décidé de mettre ces deux salles à la location et de fixer à 50 euros le tarif journalier de location.

- Décision modificative du budget principal n°1

Une première décision modificative du budget principal est votée afin de transférer au budget 2018 les crédits en section d'investissement non utilisés du budget 2017 correspondants aux travaux de l'école et de la mairie ainsi que les travaux de voirie. Les montants en dépenses de ces restes à réaliser n'ont pas besoin d'être compensés en recettes. Elle se présente de la manière suivante :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 200		+ 76 933,54 €
D 21311-200 : Constructions Hôtel de ville		+20 220,18 €
D 21313-200 : Constructions École publique		+ 56 713,36 €
D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 300		+ 37 503,52 €
D 2112-300 : Terrains de voirie		+ 37 503,52 €
TOTAL		+ 114 437,06 €

II. INTERCOMMUNALITÉ**- Agglomération du Choletais - Modification statutaire - Compétences sportives et événementielles**

Le Conseil Municipal décide à la majorité (4 abstentions) d'émettre un avis favorable au projet d'évolution statutaire de l'Agglomération du Choletais portant modification de la compétence facultative n°4 "accompagnements de clubs sportifs et de manifestations ou événements sportifs" comme suit :

- Accompagnement de clubs sportifs, ou toutes entités s'y substituant, en qualité de support des équipes sportives premières dans les conditions ci-dessous : SASP " Cholet Basket " pour l'équipe évoluant en PRO A ou niveau équivalent, Association " Stella Sports Tennis de Table La Romagne " pour l'équipe évoluant en PRO A ou niveau équivalent, Association " Hockey Club Choletais " pour l'équipe évoluant en division 1 ou niveau équivalent ou supérieur, Association " Stade Olympique Choletais " pour l'équipe évoluant en national ou niveau

équivalent ou supérieur, Association " Badminton Associatif Choletais " pour l'équipe évoluant en nationale 1 ou niveau équivalent ou supérieur, Association " Union Cycliste Cholet 49 Pays de la Loire " pour l'équipe évoluant en nationale 2 ou niveau équivalent ou supérieur, étant précisé que cet accompagnement s'exerce tant en matière d'équipement que de fonctionnement des clubs, d'une part, et qu'il sera maintenu pendant deux saisons en cas de déclassement de l'équipe considérée, d'autre part.

- soutien aux manifestations et événements sportifs suivants : Cholet Mondial Basket, National à Pétanque de Cholet, épreuve cycliste Cholet Pays de la Loire, semi-marathon de Nuaille et la course à pied des 10 km de Cholet ainsi que tout événement sportif de renommée médiatique nationale et/ou internationale.

et transfert de la compétence facultative n°13 "soutien aux manifestations et événements intercommunaux" suivants : Fête Aérienne "Fou d'Ailes", Défilés de Jour et de Nuit du Carnaval de Cholet ainsi que le feu d'artifice et la course cycliste organisés dans ce cadre.

- PLUi – Désignation des représentants communaux aux instances de la gouvernance

Par délibération en date du 17 juillet 2017, l'Agglomération du Choletais a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Afin de définir les modalités de collaboration des communes avec l'Agglomération du Choletais durant toute la procédure d'élaboration, et conformément au code de l'Urbanisme, une gouvernance a été validée lors de la Conférence Intercommunale des Maires du 7 juillet 2017. Celle-ci précise l'articulation des instances de travail et de validation selon les phases d'élaboration du PLUi. En prévision du démarrage des études en début d'année 2018, il est nécessaire de désigner les personnes qui représenteront la commune de Vezins dans chacune des instances.

Le Conseil Municipal désigne les représentants de la commune de Vezins au sein des instances de travail et de validation du PLUi de la manière suivante :

En phase diagnostic	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Représentant élu n°1	Ange SABATINI	Bruno MASSON
Représentant élu n°2	Jean-René BARILLERE	Fabienne CHEVALIER
Représentant technique	Nadège ONILLON	Nicolas JACOT

En phase PADD	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Représentant élu	Ange SABATINI	Jean-René BARILLERE

- Projet de territoire de l'Agglomération du Choletais 2018-2025

Le Conseil Municipal décide de prendre acte et d'approuver le Projet de territoire de l'Agglomération du Choletais 2018-2025 adopté par délibération en date du 22 janvier 2018 par l'Agglomération du Choletais.

III. QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu de l'atelier du 16/10/2017

Est présenté le compte rendu de l'atelier intitulé « Scénario démographique – Proposition de polarités – Répartition des logements à produire – Consommation foncière » organisé le 16 octobre 2017 par l'Agglomération du Choletais. La commune de Vezins est classée en « pôle de proximité ».

- Nouveau règlement de location de salle

Un nouveau règlement pour les locations de salle est actuellement à l'étude afin de mieux organiser le remboursement des frais en cas de dégradations. Une fois finalisé, celui-ci sera soumis au vote du Conseil Municipal.

- Construction nouvelle gendarmerie

Dans un courriel du 16 janvier 2018, Loïc Crépeau de la Gendarmerie Nationale confirme la majoration de 5 % des coûts-plafonds suite aux travaux spéciaux nécessités par la nature du sol. Ainsi, 77 080 € supplémentaires seront versés. Ce montant sera ajouté au prix de l'opération pour déterminer le montant du loyer annuel qui sera donc de 97 120,80 €.

- Travaux église

Un ordre de service d'un montant de 2 832,48 € TTC a été envoyé à la SARL COTTENCEAU Etienne pour les travaux d'échafaudage à l'intérieur de l'église.

- Devis SIEMML remplacement lanternes parking MCL

Le devis du SIEMML pour le remplacement des lanternes du parking de la MCL d'un montant de 23 241,34 € est validé. Il sera intégré dans la prochain décision modificative du budget.

- Réunion des Associations

La réunion des Associations aura lieu le 09/02/2018 à 20h30 à la Salle Annexe en présence de nombreux élus.

- Diaporama de présentation des associations vezinaises

Il est diffusé le diaporama de présentation des associations vezinaises qui sera utilisé lors de la réunion des Associations.

- Remplacement au CSI Chloro'Fil

Liliane TIJOU remplacera Franck ROBIN au CSI Chloro'Fil.

- Réunion AdC Spectacle vivant

Dans le cadre des spectacles qui vont être proposés dans les communes, une délégation de l'AdC se rendra à Vezins le 8 février 2018 à 11h10. Ange SABATINI et Vincent COTTENCEAU représenteront la commune.

- Radar pédagogique – Présentation des premières données

Jean-René BARILLERE présente les premières données récoltées par le radar pédagogique

La séance est close à 21 h 00.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 21 février 2018 à 18h30

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**